

**AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU JEUDI  
8 OCTOBRE 2020.**

**PRÉSENCES :** Monsieur Donald Perron  
Madame Julie Brisson  
Monsieur Serge Dion

**CONSIDÉRANT** l'absence de quorum pour la tenue de la  
séance ordinaire du jeudi le 8 octobre 2020 ;

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES  
PRÉSENTS**

D'ajourner la séance du 8 octobre 2020 au jeudi le 15  
octobre 2020 à 19 heures.

---

Donald Perron, Maire

---

Chantale Otis, Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil  
municipal tenue jeudi le 15 octobre 2020, à 19 heures, au  
Loisirs St-Paul- du-Nord Inc., 530, rue Principale Longue-  
Rive, à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la  
présidence de monsieur Donald Perron, maire :

**Le maire :** Monsieur Donald Perron

**Les conseillers (ère) :** Monsieur Réal Émond  
Madame Julie Brisson  
Monsieur Serge Dion  
Monsieur Jean-Paul Giroux

**Absent :** Monsieur Réjean Tremblay  
Madame Marie-Claude Boudreault

**Assiste également à cette séance :** Chantale Otis,  
directrice générale et secrétaire-trésorière

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 :00, Monsieur le Maire déclare le quorum et l'ouverture  
de la séance ordinaire.

**L'ORDRE DU JOUR**

- 1.0 Ouverture de l'assemblée.
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour.
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10  
septembre 2020

- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 septembre 2020
- 5.0 Gestion financière et administrative
  - 5.1 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du mois de septembre 2020
  - 5.2 Dépôt et autorisation de paiement des comptes du projet de réfection de la rue Principale
  - 5.3 Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie
  - 5.4 Mandat courtage REMAX
- 6.0 Service des incendies et Sécurité publique
- 7.0 Loisirs et cultures
- 8.0 Aménagement, développement et urbanisme
  - 8.1 Demande d'appui pour l'habitation communautaire et sociale au gouvernement du Québec
- 9.0 Aqueduc, égouts, voirie, assainissement des eaux usées
  - 9.1 Mandat plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts et des chaussées
- 10.0 Correspondances
  - 10.1 Liste de la correspondance, invitations et formations
- 11.0 Affaires nouvelles
  - 11.1 Halloween 2020
  - 11.2 Planification stratégique
  - 11.3 Autorisation budget mandat d'accompagnement Tetra Tech QI Inc.
- 12.0 Période de questions
- 13.0 Levée de l'assemblée

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance et renoncent à sa lecture :

**RÉSOLUTION  
20-10-3768**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul GIROUX  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance, tel que déposé, en laissant les affaires nouvelles ouvertes.

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**RÉSOLUTION  
20-10-3769**

**IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2020.

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les élus déclarent avoir lu le procès-verbal préalablement à la présente séance ;

**RÉSOLUTION  
20-10-3770**

**IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Madame Julie Brisson  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 septembre 2020.

**DÉPÔT ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2020**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance des comptes du mois préalablement à la séance;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal prend en considération la liste des comptes à payer pour le 30 septembre 2020;

**RÉSOLUTION  
20-10-3771**

**EN CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 214 420.19 \$ incluant une annexe au montant de 6 376.18\$ déposé à ce jour, les salaires, les dépenses incompressibles au et autorise le paiement des comptes dus;

**QUE** la directrice générale et le maire soient autorisés à signer tous les documents afférents.

**LISTE DES COMPTES INCOMPRESSIBLES SEPTEMBRE 2020**

2605	Hydro-Québec (1-3 rue Tremblay)	133.67\$
2606	Hydro-Québec (40 Lac des cèdres)	3 327.04\$
2607	Hydro-Québec 93 rue de l'église)	637.04\$
2608	Ministre du revenu du Québec (das)	13 649.47\$
2609	Receveur général (das)	5 729.25\$
2610	Vidéotron (331 rue principale)	98.57\$
2611	Visa Desjardins	21.70\$
2612	Bell Canada (857 route 138)	94.04\$
2613	Bell Canada (ligne watt)	13.74\$
2614	Bell Canada (cellulaire)	192.67\$
2615	Hydro-Québec (3 rue de l'église)	423.95\$
2616	Hydro-Québec (40 chemin du Lac des cèdres)	2 019.27\$
2617	Hydro-Québec (chemin du Lac des cèdres)	752.40\$
2618	Hydro-Québec (éclairage public)	1451.35\$
2619	Hydro-Québec (6 rue du Parc Industriel)	32.94\$
2620	Hydro-Québec (856 route138)	117.09\$
2621	Hydro-Québec (10 rue Gagnon)	219.54\$
2622	Hydro-Québec 9331 rue Principale)	81.19\$
2623	Hydro-Québec (55B rue Côté)	112.85\$

2624	Hydro-Québec (530 rue Principale)	223.14\$
2625	Télus Québec (cellulaire)	175.79\$
2626	Vidéotron (741 route 138)	109.00\$
2627	Vidéotron (municipalité)	371.59\$
2628	Vidéotron (loisirs)	108.43\$
2629	Visa	1 066.15\$
17351	Gilles Lavoie (frais de déplacements semaine du 24 au 27 août)	760.45\$
17352	Chantale Otis (REER employé-employeur, et frais de déplacements)	796.20\$
17353	Ministre des finances (sureté du Québec)	20 870.00\$
17354	Société canadienne des postes (frais de postes)	91.02\$
17355	Ministre des finances (renouvellement certificat employé Travaux publics)	117.00\$
17356	SPCA (ENTENTE 2 <sup>ème</sup> versement)	2 217.45\$
17357	Ultima (renouvellement d'assurance)	49 820.00\$
17377	Gilles Lavoie (frais de déplacements du 31 août au 3 septembre)	760.45\$
17378	Yves Laurencelle (frais de déplacements urbanisme août)	100.00\$
17379	Gilles Lavoie (frais déplacements semaine du 8 au 10 septembre)	633.45\$
17380	Petite caisse (remboursement)	104.30\$
17381	Gilles Lavoie (frais de déplacements semaine du 14 au 17 septembre)	753.49\$
17382	MRC HCN (création couche, extraction donnée, quote-part)	34 225.03
17383	Gilles Lavoie (frais de déplacements semaine du 19 au 23 septembre)	760.45\$
	Dépôt jeudi le 3 septembre (paies)	7 723.27\$
	Dépôt jeudi le 10 septembre (paies)	7 176.09\$
	Dépôt jeudi le 17 septembre (paies)	7 128.94\$
	Dépôt jeudi le 24 septembre (paies)	11 546.94\$
	<b>TOTAL</b>	<b>176 746.40\$</b>

### CHÈQUES DE SEPTEMBRE 2020

17386	Association des Gestionnaires (formation)	201.21\$
17387	Conciergerie Cathy Dufour (décapage et cirage loisirs)	2 184.53\$
17388	Coop des 5 Rivières (lait)	5.70\$
17389	Dicom (cueillette)	37.25\$
17390	Eurofins Environex (analyse et contrôle)	306.98\$
17391	Équipements GMM (poudre pour photocopieur, entretien)	564.99\$
17392	Fabrique St-Paul (coupage de bois)	78.00\$
17393	Gestar (soutien annuel)	463.23\$
17394	Imprimerie Charlevoix (fournitures de bureau)	204.61\$
17395	Journal HCN (avis public)	328.83\$
17396	Maheu & Maheu (gestion parasitaire)	369.88\$
17397	Ministre des finances (quote-part sureté du Québec)	20 869.00\$
17398	Papeterie du fleuve (fournitures de bureau)	20.06\$
17399	Pièces d'auto B.Guy (courroie)	22.32\$
17400	Produits BCM (bague, adaptateur, manchon, matériel)	2 234.65\$
17401	Purolator (cueillette)	42.54\$
17402	Sani Manic (pomper réservoir)	758.84\$
17403	Sécuor (centre tourelle, municipalité, kruger, relais, loisirs)	202.26\$
17404	Service Info-Comm (adaptateur, licence, sauvegarde en ligne)	2 104.28\$
17405	Javel Bois-Francs (chlore)	339.47\$
17406	Tenaquip (gant, pic et pioche)	109.92\$

17407	Transporteurs en vrac (location camion pavage chemin du barrage)	1 075.55\$
	LP Tanguay (crédit)	(-239.24\$)
	Ultima (crédit)	(-274.00\$)
	Hydro-Québec (crédit)	(-712.53\$)
	<b>TOTAL</b>	<b>31 298.33\$</b>

#### ANNEXE

80461 (17414)	Inter-cité Construction (transport planage asphalte)	5 226.42\$
132909 (ch.17413)	Services Info-Comm (réparations ordinateurs)	229.91\$
132889 (ch.17413)	Services Info-Comm (Contrat banque d'heure)	214.24\$
132878 (ch.17413)	Services Info-Comm (sauvegarde en ligne)	91.97\$
7648 (ch.17412)	Laboratoire canalisation souterraines (recherche de fuite)	500.14\$
51020 (ch.17411)	Fabrique St-Paul (coupage de bois)	110.50\$
51020	Zoom (vidéo rencontre)	3.00\$
	<b>TOTAL</b>	<b>6 376.18\$</b>

### DÉPÔT ET AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES DU PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE PRINCIPALE

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance des comptes du projet de réfection de la rue Principale et de la route de contournement préalablement à la séance;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal prend en considération les comptes à payer pour ledit projet;

**RÉSOLUTION  
20-10-3772**

**EN CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Réal Émond  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer totalisant la somme de 2 4 55 820.43\$;

### PROJET RUE PRINCIPALE ET ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES SEPTEMBRE 2020

Intercité Construction Inc. (décompte #14)	2 334 512.01\$
Les Entreprises CM Inc. (ponceau prolongement MTQ, fact. 7948)	146.60\$
EPA Architecture (support en construction- Eaux usées 6681)	560.51\$
SNC Lavalin (honoraires)	120 301.31\$
<b>TOTAUX</b>	<b>2 455 820.43\$</b>

## **ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS ET A LA CAPACITÉ DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR LA RÉGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE**

**CONSIDÉRANT** l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb) ;

**CONSIDÉRANT** que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés ;

**CONSIDÉRANT** que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT** que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrit dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

**CONSIDÉRANT** l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain ;

**CONSIDÉRANT** que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016 ;

**CONSIDÉRANT** que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité ;

**CONSIDÉRANT** l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi ;

**RÉSOLUTION  
20-10-3773**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités ;

**Que** le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité ;

**Que** le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie ;

**Que** copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, M<sup>me</sup> Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, M<sup>me</sup> Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, M<sup>me</sup> Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

**Que** copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

## **MANDAT COURTAGE REMAX**

**RÉSOLUTION  
20-10-3774**

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Brisson  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le Conseil municipal autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité les contrats de courtage avec REMAX pour la vente des propriétés et terrain repris en vente pour taxes.

## **DEMANDE D'APPUI POUR L'HABITATION COMMUNAUTAIRE ET SOCIALE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'UNE PROGRAMMATION ACCÈS-LOGIS**

**ATTENDU QUE** le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis;

**ATTENDU QUE** 85 ménages de la Municipalité de Longue-Rive ont des besoins de logements adéquats et abordables;

**ATTENDU QUE** ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements;

**ATTENDU QUE** la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires;

**ATTENDU QUE** les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées importantes;

**ATTENDU QUE** chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30\$ en activité économique dans le secteur de la construction;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois ;

**RÉSOLUTION  
20-10-3775**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Serge Dion  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**DE** demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique;

**DE** transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Éric Girard.

**MANDAT PLAN D'INTERVENTION DE  
RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'AQUEDUC,  
D'ÉGOUTS ET DE CHAUSSÉES**

**RÉSOLUTION  
20-10-3776**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le Conseil municipal mandate la firme SNC Lavalin le tout conformément à sa proposition d'honoraires 617001-0000-0004 afin de réaliser le plan d'intervention 2020 de renouvellement des conduites d'aqueduc, d'égouts et des chaussées.

**QUE** les crédits requis soient prélevés à même la subvention de TECQ 2019-2023.

**HALLOWEEN 2020**

**RÉSOLUTION  
20-10-3777**

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Brisson  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le Conseil municipal demande à la responsable des loisirs d'organiser une distribution de friandises à partir de l'Hôtel de ville vendredi le 30 octobre 2020 et de voir à la préparation des sacs de bonbons de façon sécuritaire.

**PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

**RÉSOLUTION  
20-10-3778**

**IL EST PROPOSÉ PAR Madame Julie Brisson  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le Conseil municipal accepte et approuve la planification stratégique de la municipalité préparée et présentée par M. Jean-Paul Desjardins, consultant.

**AUTORISATION BUDGET MANDAT  
D'ACCOMPAGNEMENT TÉTRA TECH QI Inc.**

**ATTENDU QU'**en vertu du contrat signé en date du 27 mars 2019, l'article 10 prévoit que le concepteur doit aviser la municipalité par écrit sans délai à chaque fois qu'il cumule des honoraires et déboursés engagés représentant 5000\$ en plus des taxes applicables ;

**ATTENDU QUE** selon l'ingénieure attitrée au dossier, une enveloppe budgétaire de 10 000\$ serait suffisante pour compléter le suivi quant à la conception du projet de la rue Principale ;

**RÉSOLUTION  
20-10-3779**

**IL EST PAR CONSÉQUENT  
PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil autorise un montant budgétaire de 10 000\$ pour les honoraires supplémentaires du concepteur dans le cadre du suivi du mandat du projet de réfection de la rue Principale portant le total alloué à 91 500\$.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 19 :15, M. le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 :25.

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'ordre du jour de la séance est épuisé :

**RÉSOLUTION  
20-10-3780**

**IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jean-Paul Giroux  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**QUE** le Conseil municipal déclare la séance close à 19 :25.

Nombre de citoyens présents : 9

### **SIGNATURE**

Je, Donald Perron, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Donal Perron, Maire

---

Chantale Otis, Directrice générale  
et secrétaire-trésorière